

Avis administratifs

COMMUNE DE VILLERS-OUTREAUX

Mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Villers-Outreaux sera mis à disposition du public pendant un mois, à compter du 18 février 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance. Pendant cette période, le dossier du projet de modification simplifiée, ainsi qu'un registre pour formuler les observations, seront déposés en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

1462272800

Communauté de Communes des Hauts de Flandre

AVIS AU PUBLIC
Approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Wormhout

Le public est informé que, par délibération du 08 février 2019, le conseil communautaire a approuvé la modification du PLU de la commune de Wormhout.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la CCHF, à la Mairie de Wormhout, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Sous-Préfecture de Dunkerque.

14611367300

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD AVESNOIS

REUNION PUBLIQUE
relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de la CCSPA projetera le développement des 12 communes du territoire pour 10 ans, en remplacement des PLU et POS. Il est actuellement en phase d'élaboration et sera finalisé en 2020.

Au sein du PLU, le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) est un document qui trace les ambitions de la CCSPA pour les 10 prochaines années.

Le 1er mars 2019 à 16h30 à l'Auditorium de l'Ecomusée de l'Avesnois à Fourmies, la CCSPA invite les habitants à découvrir l'état des lieux du territoire et le PADD. Cette réunion publique sera l'occasion d'échanger sur l'avenir du territoire.

Vous pouvez consulter la version prévisionnelle du PADD soumise à concertation, en la téléchargeant sur le site cc-sudavesnois.fr.

Plus d'informations :
CCSA - cc-sudavesnois.fr
03 27 60 65 24 - contact@cc-sudavesnois.fr

1462202600

venue le 3 avril 2019 de 9h à 12h

Dates et heures :

Mardi 5 mars 2019 de 9h à 12h

Lundi 11 mars 2019 de 14h à 17h

Mercredi 20 mars 2019 de 14h à 17h

Samedi 30 mars 2019 de 9h à 11h30

Vendredi 5 avril 2019 de 14h à 17h

- MAIRIE de MERVILLE - 57, place de la Libération (Nord)

Dates et heures :

Mercredi 6 mars 2019 de 9h à 12h

Mardi 12 mars 2019 de 14h à 17h

Jeudi 21 mars 2019 de 9h à 12h

Samedi 30 mars 2019 de 9h à 12h

Vendredi 5 avril 2019 de 14h à 17h

- MAIRIE de STEENVOORDE - 7, Place J-Marie Ryckewaert (Nord)

Jeudi 7 mars 2019 de 9h à 12h

Lundi 18 mars 2019 de 14h à 17h

Mercredi 3 avril 2019 de 14h à 17h

- MAIRIE de LA GORGUE - Rue du 8 mai (Nord)

Lundi 4 mars 2019 de 14h à 17h

Mardi 19 mars 2019 de 9h à 12h

Vendredi 29 mars 2019 de 14h à 17h

- MAIRIE de CASSEL - 23 Grand Place (Nord)

Samedi 16 mars 2019 de 9h à 12h

Mardi 2 avril 2019 de 13h30 à 16h

- MAIRIE de LAVENTIE - 1 Place du 8 Mai (Pas-de-Calais)

Vendredi 15 mars 2019 de 15h à 18h

Mercredi 27 mars 2019 de 9h à 12h

- MAIRIE de REINESCURE - Rue du Château (Nord)

Jeudi 14 mars 2019 de 14h à 17h

Jeudi 4 avril 2019 de 9h à 12h

Dans les autres communes, un fascicule au format A4 qui présentera le projet de Schéma de Cohérence Territoriale et l'enquête publique de façon synthétique sera mis à disposition du public.

Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête au siège de l'enquête en précisant sur l'enveloppe "NE PAS OUVRIR : ENQUETE PUBLIQUE".

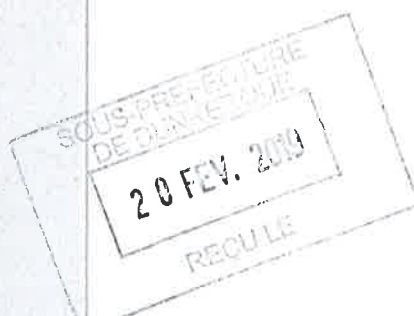
Seuls les courriers parvenus dans les délais de l'enquête seront pris en compte. Des observations pourront également être formulées au Président de la Commission d'Enquête, par courrier électronique via l'adresse mail : flandre-et-lys@mail.registre-numerique.fr.

Le public pourra également déposer ses observations sur le site Internet dédié à la procédure : <https://www.registre-numerique.fr/flandre-et-lys>.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la Commission d'enquête remettra un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, ainsi que ses conclusions et son avis.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les lieux d'enquête et d'information. Ces pièces seront également disponibles, pour cette même durée, au siège et sur le site internet du Syndicat Mixte Flandre et Lys.

1460116000



publique se déroulera conformément aux articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Par décision n°E19000001/59 en date du 17 janvier 2019, le Président du Tribunal Administratif de LILLE a désigné Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert retraité, en qualité de commissaire enquêteur, en vue de conduire cette enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Fontaine Notre Dame, siège de l'enquête publique place Jean Jaurès.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique (sur support papier et numérique) et présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en Mairie de Fontaine Notre Dame aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site Internet de la Commune de Fontaine Notre Dame à l'adresse suivante : <http://www.ville-de-fontainotredame-59.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier numérique pourra également être consulté en Mairie.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au nom du commissaire enquêteur adressé en mairie siège de l'enquête, Place Jean Jaurès - 59400 Fontaine Notre Dame ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.plu.fontainotredame.59@gmail.com

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par courriels ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir

ses observations et propositions écrites et orales en Mairie de Fontaine Notre Dame :

le lundi 4 mars 2019 de 9h00 à 12h00 ;

le mercredi 20 mars 2019 de 17h00 à 20h00 ;

le samedi 30 mars 2019 de 9h00 à 12h00 ;

et le vendredi 5 avril 2019 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le Plan Local d'Urbanisme auprès de Monsieur le Maire.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture habituelles. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la Commune :

<https://www.ville-de-fontainotredame-59.fr>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

1461879400

2628.